Produits ERGO

Assurance-accidents - Assurance hospitalisation - Assurance frais ambulatoires - Revenu garanti (non vie)

Assurance dépendance complémentaire - Plan d'attente Utilisez uniquement un stylo à bille bleu foncé ou noir pour compléter ce document. Les autres couleurs ou le crayon sont résolument déconseillés. Collaborateur (nom et prénom) N° de proposition ou de police N° de collaborateur N° d'inscription FSMA en tant que sous-agent en assurances, en qualité d'intermédiaire d'assurances exclusif pour HMI Partners sa. Par le biais du présent document, nous analyserons vos desiderata et besoins pour une assurance maladie ou une assurance-accidents et nous vous communiquerons à cet égard un certain nombre d'informations obligatoires. Vos données personnelles Activités professionnelles Secteur ☐ Ouvrier **Employé** ☐ Cadre □ Indépendant ☐ Société ☐ Autre Statut: ☐ Fonctionnaire ☐ Marié Célibataire ☐ Cohabitant ☐ Divorcé Situation familiale: Nombre d'enfants à charge: Nous vous proposons de compléter la check-list suivante afin de procéder, sur la base de vos réponses, à une analyse de vos desiderata en matière d'assurance maladie ou d'assurance-accidents. En signant ce document, vous confirmez avoir déclaré exactement toutes les circonstances à votre connaissance et qui doivent raisonnablement être considérées comme des données susceptibles d'influencer cette analyse. QU'ATTENDEZ-VOUS D'UNE ASSURANCE MALADIE OU D'UNE ASSURANCE-ACCIDENTS? Avant de pouvoir vous proposer un produit d'assurance qui répond à vos desiderata, je procède, en ma qualité d'intermédiaire d'assurances, à une analyse correcte de vos besoins et de vos souhaits. Sur la base de ces informations, j'accorde vos besoins avec le risque à assurer et en accord avec vous, le produit d'assurance le mieux adapté est choisi. Une analyse approfondie suppose que nous vous posions un certain nombre de questions au sujet du preneur d'assurance et des personnes à assurer; suppose la description correcte des personnes à assurer; la description correcte du risque; la garantie souhaitée; l'existence éventuelle de contrats d'assurance anciens ou encore en cours; les antécédents ou toute autre remarque ou éclaircissement importants pour le risque à assurer. Desiderata spécifiques:

Cette analyse de vos desiderata est exécutée conformément à la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et à la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en

00

assurances et à la distribution d'assurances.

Signature collaborateur	Signature client
əl	havein le-beure
	ionsommateur. Fous certifiez avoir été informé du fait que HMI Partners sa est un interméc FIGO Insurance sa a une participation de plus de 10% dans HMI Partners
	nonc. Se document est archivé par la compagnie. Vous pouvez toujours demanc. es conseils qui m'ont été donnés sont suffisants et répondent à toutes les
	idie ou de l'assurance-accidents choisie*. e client confirme explicitement avoir reçu un exemplaire de la fiche d'info nent.
	près une analyse complète et conjointe de notre avis, vous comfirmes vo jui vous a été conseillée. fous reconnaissez également avoir été expressément informé de la classe
	NARECHOIX POUR UNE ASSURANCE MALADIE OU UNE ASSURAN
-molog	The dide to the course
	noilvation
-	hprès une analyse complète et conjointe de notre avls, vous confirmez vosuivante: ✓ Assurance-accidents complémentaire ERGO ✓ Assurance frais ambulatolres DKV: ✓ Hevenu garanti DKV: ✓ Assurance dépendance complémentaire DKV:
	AVIS MOTIVÉ
	A savoir:
dont, selon nous, vous avez besoin): les deux ne correspondent pas complètement.	En comparant vos desiderata (ce que vous souhaitez) et vos besolns (ce d la il ressort que les deux correspondent complètement li ressort qu
дерагі роиг l'étranger	Indemnisation en cas d'inospitalisation Indemnisation en cas d'inospitalisation Indemnisation en cas d'invalidité permanente Indemnisation des frais ambulatoires Indemnisation des frais ambulatoires Indemnisation collective ou en cas de Dilice hospitalisation collective ou en cas de Dilice hospitalisation collective ou en cas de Gapital Capital C

Nous avons effectué une analyse sur la base de vos desiderata en termes d'assurance maladie ou d'assurance-accidents.

NOTRE ANALYSE POUR VOTRE ASSURANCE MALADIE OU VOTRE ASSURANCE-ACCICENTS

Vos données personnelles sont traitées par ERGO Insurance sa, boulevard Bischoffsheim, 1-8 à 1000 Bruxelles, à des fins de gestion des clients, de gestion et d'exécution des parsonnelles peuvent également être publicité personnalisée. Vos données personnelles peuvent également être prontains a la facturain de la réparant les activitées d'assurance d'ERGO Insurance sa, tels que les réassurence sa attache une grande importance à la vie privée et met tout en œuvre pour protéger et pour traiter les données personnelles qui vous concernent eu la vie privée à la protection de la vie privée et met vous pouvre pour protéger et pour traiter les données personnelles qui vous concernent et le vie privée). Vous avez le droit de du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (La loi sur la vie privée). Vous pouvez toujours grandes les données du vous concernent et le cas échéant, de les faire modifier ou supprimer selon les conditions prévues par la loi. Vous pouvez toujours grandes les données à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail suivantes info@etop.be.

.ed.ogesgo.he.

Les plaintes à l'encontre des intermédiaires d'assurance peuvent être déposées auprès de:

1. Le service de médiation d'ERGO insurance sa, agissant sous la dénomination commerciale ERGO, à 1000 Bruxelles, boulevard Bischoffsheim 1-8.

Tél.: 02/ 278 27 06 - Fax: 02/535 57 00 - E-mail: mediation@ergo.be - www.ergo.be

Le service Ombudeman des assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeüs 35.

Tél.: 02/547 58 70 – Fax: 02/275 59 75 – www.ombudaman.as Le registre des intermédiaires en assurances est tenu à Jour par la FSMA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être consulté sur le site de la FSMA:

(*) Nous vous rappelons que seule la compagnie répond de l'acceptation du risque. Les risques définitivement exclus sont indiqués sur la police. Les éventuelles exclusions mentionnées lors de l'entretien conseil sont donc purement indicatives.